



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°86

Publié le 30 juin 2021



**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL.....3**

Pôle d'Appui Territorial – Mission Contentieux des Politiques Publiques.....3
- Arrêté préfectoral en date du 28 juin 2021 accordant délégation de signature à Madame Chantal AMBROISE, Sous-
Préfète de Béthune, relative à la Convention d'Initialisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.....3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

PÔLE D'APPUI TERRITORIAL – MISSION CONTENTIEUX DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Arrêté préfectoral en date du 28 juin 2021 accordant délégation de signature à Madame Chantal AMBROISE, Sous-Préfète de Béthune, relative à la Convention d'Initialisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique



**Direction de la Coordination des
Politiques Publiques et de l'Appui
Territorial**

Pôle d'Appui Territorial
Mission Contentieux des Politiques Publiques

Arras, le 28 juin 2021

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ACCORDANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME CHANTAL AMBROISE, SOUS-PRÉFÈTE DE BÉTHUNE, RELATIVE À LA CONVENTION D'INITIALISATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Alain CASTANIER, Administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II),

Vu le décret du 18 octobre 2019 portant nomination de la sous-préfète de Béthune (classe fonctionnelle II), Madame AMBROISE Chantal,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, Préfet, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe),

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales en date du 24 juin 2011 relative aux règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais

ARRÊTE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou de d'empêchement de Monsieur Louis LE FRANC, le Préfet du Pas-de-Calais désigne Madame Chantal AMBROISE pour assurer sa suppléance concernant la convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique.

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 00

Article 2 : Délégation de signature est donnée à ce titre à Madame Chantal AMBROISE, en toutes matières relevant des attributions de l'État dans le Pas-de-Calais, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : La sous-préfète de Béthune et le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à ARRAS, le 28 juin 2021

Le Préfet,



Louis LE FRANC